Réf. Farde e-Assemblées : 2712531

N° OJ : 85

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Subsides hors appel à projet.- Montant total : 36.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire de 2026;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances,des subsides peuvent être accordés à différentes associations ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octyroyer des subsides pour un montant total de 36.000,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 26/019436) du budget ordinaire de 2026 aux associations suivantes et répartis comme suit :

- HAAP 11 Brussels Major Events asbl (0843.724.212) : 5.000,00 EUR ;
- HAAP 12 RainbowHouse Brussels asbl (0478.920.276) : 10.000,00 EUR ;
- HAAP 13 Rainbow Corporate & Pride asbl (0791.416.070) : 8.000,00 EUR ;
- HAAP 14 Maison(s) de Quartier - Centre d'Animation sociale de quartier asbl (0894.681.874) : 10.000,00 EUR ;
- HAAP 15 BruZelle asbl (0670.875.556) : 500,00 EUR ;
- HAAP 16 Espirito Mundo asbl (0701.675.630) : 500,00 EUR ;
- HAAP 17 Plate-Forme pour les campagnes de prévention du SIDA asbl (0472.426.127) : 500,00 EUR ;
- HAAP 18 Liminal (0787.602.782) : 500,00 EUR ;
- HAAP 19 BLACK MEN SHARING via Sanaart asbl (1005.754.002) : 500,00 EUR ;
- HAAP 20 Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie asbl (0415.750.215) : 500,00 EUR.

Annexes :